

PERSPECTIVES

SANTÉ | ACTION | SOCIALE



X^e CONGRÈS



TRIMESTRIEL SUPPLÉMENT N°197 - DÉCEMBRE 2023 - PRIX 0,76€



N° spécial
retour de congrès

Documents amendés et votés



Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

groupe-apicil.com

 GROUPE
APICIL
UNIQUES, ENSEMBLE

SANTE | PREVOYANCE | EPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

ÉDITO



- 4-13 **Document d'orientation amendé**
- 14-15 **Statuts adoptés par le XII^{ème} congrès**
- 16-17 **Mandats, votes et CE élue**
- 19-26 **Table ronde et débats**



Congrès des retraité·es CGT de la Santé et de l'Action Sociale à Mimizan : une cure de syndicalisme et d'espoir !

Le congrès de l'UFR a été un moment de camaraderie, d'amitié et de rassemblement.

Nous avons tous fait une cure de réflexions et de revendication autour de la PAIX, du parcours de soins, du Service public de la prise en charge de la perte d'autonomie et de la syndicalisation des retraité·es pour gagner dans les luttes.

Le congrès a aussi été une cure de respect et d'écoute des autres, pour partager et débattre avec de nombreux invités du Conseil départemental, d'organisations militantes pour la paix, et des camarades de l'USD, UD, INDECOSA, Institut d'Histoire Sociale des Landes, de la coordination Santé Action sociale d'Aquitaine, du Bureau fédéral, de l'Union Confédérale des Retraité·es (UCR), du collectif CGT paix confédéral et d'Aquitaine.

Le congrès a voté à l'unanimité des orientations que nous devons mettre en œuvre dans la Fédération et dans les territoires.

Les camarades élu·es à la nouvelle Commission exécutive de notre UFR se sont mis à disposition des syndicats et des organisations de notre fédération pour renforcer notre organisation et mener la lutte pour les revendications des retraité·es. Une de nos principales missions sera de lutter contre l'hémorragie que nous vivons au moment du départ à la retraite car 9 syndiqué·es sur 10 stoppent à cette occasion leur adhésion à la CGT dans notre fédération !

Ce congrès a été aussi pour moi véritablement une cure de jeunesse, 27 ans après avoir été le plus jeune congressiste dans un congrès national, j'étais à nouveau le plus jeune congressiste ! Il n'y a pas d'âge pour être un jeune militant !

A bientôt,

Philippe CREPEL

Secrétaire Général de l'UFR CGT de la Santé et de l'Action Sociale

Publication de la Fédération de la santé et de l'action sociale
Commission paritaire n° 0228 S 06676

ISSN : 0299-0369
Tirage : 70 000 exemplaires
Directrice de la publication :
Mireille STIVALA
Rédacteur en chef :
Jérémi PRIGENT

263, rue de Paris - case 538
93515 Montreuil CEDEX
Tél. 01 55 82 87 47 / 87 70

Impression :
RIVET PRESSE ÉDITION
Tél. 05 55 04 49 50



DOCUMENT D'ORIENTATION AMENDÉ

Fin avril 2022 se tenait à Saint-Malo le 13^{ème} Congrès de la Fédération CGT Santé et Action Sociale. L'Union Fédérale des Retraité-e-s (UFR) s'intègre pleinement dans le projet fédéral et prend toute sa place dans la mise en œuvre des décisions prises lors de ce congrès.

Le 12^{ème} congrès de l'UFR qui s'est tenu à Mimizan dans les Landes du 22 au 26 mai 2023 a été un grand moment de débats chez les retraité-e-s dans une situation de crise économique et après deux ans de pandémie. Le document d'orientation présenté aux syndiqué-e-s a été préparé, discuté, amendé dans nos sections. Ce texte, base de travail, n'a pas pour objectif de reprendre tous les thèmes et décisions

du congrès fédéral, mais bien de développer les grands sujets qui préoccupent les retraité-e-s.

Après débats, propositions, amendements ce document, adopté à l'unanimité par les congressistes, doit être le fil conducteur de l'action de l'UFR pour les 3 années à venir. Le document d'orientation proposé se présente en trois parties :

- I - Reconquérir et améliorer les services publics
- II - Lutter pour vivre sa retraite dignement
- III - Promouvoir le développement d'un syndicalisme de masse des retraité-e-s

I - RECONQUÉRIR ET AMÉLIORER LES SERVICES PUBLICS

A) Des Services publics assurant un droit à la santé pour toutes et tous

1) La santé un bien précieux universel

1. Si, selon l'OMS, « La santé est un état de complet bien-être physique, mental, et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », certain-e-s économistes de la santé et nos gouvernant-e-s l'oublient très souvent.

2. Depuis des dizaines d'années, les réformes successives n'ont eu d'autre but que celui de diminuer l'offre de service public de santé et le coût des cotisations sociales pour le patronat. Ainsi, les hôpitaux auxquels on a imposé depuis plus de vingt ans des budgets inférieurs aux besoins sont aujourd'hui sinistrés. La crise COVID, comme les différents épisodes épidémiques, a révélé au grand public l'état désastreux des services hospitaliers, état qui était dénoncé par les personnels et la CGT depuis de nombreuses années.

3. Tant dans le social, le médico-social, ou le sanitaire, l'offre de soins est dépendante de budgets restrictifs. Nous devons sortir de la logique financière de l'austérité. Pour tordre le cou à l'idée qu'augmenter les dépenses de la Sécurité Sociale et des hôpitaux est un signe de mauvaise gestion, il faut rappeler, qu'au contraire, c'est le signe d'une meilleure réponse aux besoins de l'ensemble de la population, tant pour le soin que pour développer la prévention. Chaque année,



les projets de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) sont la preuve d'une volonté politique de dégrader peu à peu l'offre de service public de santé, comme celui de 2023, alors que la crise COVID nous a montré, entre autres, l'insuffisance des services de réanimation.

4. Les territoires désertés par les services publics et notamment les services de santé, impactent particulièrement les retraité-e-s.

5. Compte tenu de la politique de santé de gestion du numerus clausus à l'entrée de la deuxième année de la faculté de médecine, les effectifs de médecins ont amorcé

une baisse qui perdurera au moins jusqu'en 2025.

De plus, cette baisse est inégale au niveau territorial et s'accroît dans la durée malgré des politiques incitatives qui coûtent cher en argent public et ont montré peu d'efficacité.

6. L'expérience des Centres de santé publics est à chaque fois une réussite. L'image du métier a changé, les jeunes médecins aspirent à un exercice professionnel plus respectueux de leur vie privée et familiale. Pourtant, les pouvoirs publics rechignent toujours à encourager la création de centres de santé à but non lucratif, avec des médecins salarié-e-s, où les règles sont le tiers payant, la collaboration entre professionnel-le-s, des droits aux vacances et au repos respectés. Le praticien comme les patient-e-s sont gagnant-e-s.

7. L'accompagnement du vieillissement et du handicap doit dépendre d'un grand service public de la Santé et de l'Action sociale. La création d'une filière gériatrique d'urgence doit permettre une prise en

soin rapide et un diagnostic médical permettant une orientation et des soins adaptés aux personnes âgées

8. Le secteur lucratif actuel des EHPAD est un scandale pour notre société, il doit être intégré dans le Service public et définitivement banni à l'avenir. Ces établissements font des profits pour leurs actionnaires avec l'argent public, dont celui de la Sécurité Sociale. Le reste à charge pour les familles est souvent exorbitant dans ces établissements, alors que les prises en charge se font au rabais avec un manque de personnels qualifiés et des salaires de misère (cf. le scandale ORPEA). Les politiques pensent trouver une réponse dans la prise en charge au domicile. Cependant, le service public dans ce domaine étant largement insuffisant, le même modèle prévaut : une course au profit et au moins coûtant. Ainsi, la prise en charge à domicile est bien souvent assurée par des prestataires privés, souvent peu scrupuleux, faisant appel à des salarié-e-s peu, voire pas formé-e-s, mal rémunéré-e-s, et surchargé-e-s de travail, pour lequel.le.s le « mode dégradé » est la norme. L'autre alternative est l'aidant-e familial-e, qui doit tenter d'assurer les métiers d'aide-soignant-e, d'infirmier-e, d'aide-ménagère... au lieu d'être présent-e pour apporter amour, réconfort et distraction.

Ensemble exigeons :

- ➡ La Sécurité Sociale intégrale
- ➡ Le financement de la santé et de l'action sociale à la hauteur des besoins et l'arrêt de la fermeture des activités (établissements, services, lits...)
- ➡ Le financement de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale et son intégration dans la branche maladie
- ➡ La création d'une filière gériatrique d'urgence
- ➡ Le développement de l'emploi par des embauches : au minimum 200 000 emplois pour les EHPAD avec 1 soignant-e pour 1 résident-e, 100 000 pour le social.
- ➡ La formation des personnels
- ➡ La reconnaissance salariale des qualifications pour une prise en charge digne des personnes en perte d'autonomie en institution ou à domicile.
- ➡ L'interdiction de tous dépassements d'honoraires.
- ➡ L'abrogation de tous les forfaits
- ➡ L'organisation d'une campagne par territoire rural et urbain et le recensement et la création de centres de santé publics et de proximité.

B) Des Services publics pour garantir une qualité de vie à la retraite à toutes et tous

9. Il est important de réaffirmer que les Services publics sont le patrimoine de toutes et tous. Ils sont les remparts pour combattre les inégalités, particulièrement celles qui touchent les retraité-e-s dans le pays.

10. L'aménagement du territoire nécessite des Services publics répartis sur tout le territoire national pour la santé, pour les transports publics, l'énergie, la gestion de l'eau, le logement, etc. Ces services doivent être accessibles à toutes et tous.

1) Faciliter l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées

11. C'est une obligation nationale depuis 1975, qui a été réaffirmée avec la loi du 13 juillet 1991, destinée à "favoriser l'accès aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public". Pourtant, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Ainsi, l'accès physique aux Services publics doit être garanti à toutes et tous, quel que soit le lieu de résidence, l'âge ou la mobilité. Or, l'aménagement des lieux publics, dont les Services publics, n'est souvent pas assuré.

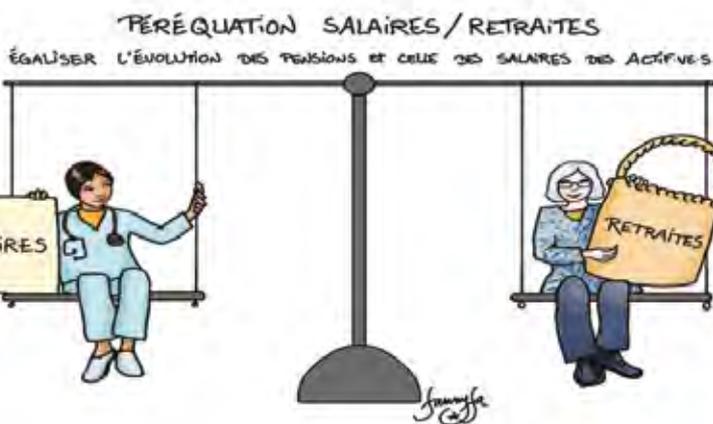
Ensemble exigeons :

- ➡ L'application de la réglementation pour l'accessibilité physique de tous les services publics,
- ➡ Des services publics de proximité et de qualité dotés de personnels en nombre suffisant, sous statut public.

2) Les enjeux de l'accès au numérique pour les retraité-e-s

12. Nous devons lutter contre la fracture numérique, c'est-à-dire les inégalités d'accès aux technologies et aux services. Une politique publique multiforme doit permettre une offre de Service public : créations d'emplois pour l'aide d'accès aux services administratifs, garantir la sécurité et les libertés du droit à la communication, avoir une couverture de tout le territoire national en réseaux haut débit.

13. À l'occasion de la parution de son rapport de suivi « Dématérialisation des Services publics : trois ans après où en est-on ? », la Défenseure des droits regrette l'éloignement des Services publics dû à la dématérialisation qui est subie par plus de 10 millions de personnes qui sont en difficulté avec le numérique. Parmi les publics les plus pénalisés, on retrouve notamment les personnes âgées qui indiquent avoir rencontré des difficultés pour réaliser seuls des démarches en ligne.



14. Une des règles du Service public, c'est de s'adapter aux usager·ère·s et non l'inverse.

Ensemble exigeons :

- ➔ De pouvoir accéder gratuitement aux nouveaux outils, aux nouvelles formes de sociabilité en utilisant et maîtrisant ces nouvelles technologies, mais aussi avoir un droit à une assistance en cas de besoin, un droit à la formation...
- ➔ D'être en capacité, avec l'ensemble de la société, de comprendre les enjeux et de peser sur les choix, les contrôles, les orientations,
- ➔ De construire une société humaine où les rapports humains continuent d'exister voire s'améliorent,
- ➔ D'avoir accès à un service public physique avec maintien des supports papier des documents administratifs,
- ➔ D'obtenir les bulletins de pension « papier ».

3) L'accessibilité financière

15. L'augmentation du montant des pensions de retraite est indispensable pour sortir une partie de plus en plus importante de retraité·e·s des minima sociaux. Mais au-delà, le coût des services publics peut représenter un obstacle infranchissable.

16. Les retraité·e·s doivent bénéficier d'un accès libre et gratuit aux transports en commun urbains et interurbains.

17. Elles et ils doivent pouvoir se loger et se chauffer correctement, la crise énergétique de 2023 qui fait exploser les prix de l'énergie conduit à une charge financière insurmontable pour beaucoup et particulièrement pour les retraité·e·s.

18. La retraite doit aussi permettre l'épanouissement personnel, avec un Service public de qualité pour la culture, le sport, les loisirs...

Ensemble exigeons :

- ➔ L'accès libre dans les transports en commun urbains et interurbains et à l'ensemble du territoire et leur développement
- ➔ L'accès facilité à la culture et aux loisirs,
- ➔ L'accès de droit à la santé quel que soit son âge et à des conditions de prises en charge publique de la perte d'autonomie,
- ➔ Un retour à un véritable service public de l'énergie avec un tarif réglementé et pondéré de l'eau et du logement,
- ➔ L'encadrement des loyers.

19. Les luttes à venir des retraité·e·s en lien avec les actif·ve·s devront avoir pour objectif de gagner de nouveaux droits. Pour cela, il faut exiger des pouvoirs publics des progrès sociaux dans ce sens, contre les logiques libérales et dans le même temps s'opposer aux marchands de rêve populistes et trompeurs de l'extrême droite.

II - LUTTER POUR BIEN VIVRE SA RETRAITE DIGNEMENT

A) Militer pour un changement économique et social

1) Une situation actuelle désastreuse

20. Depuis des années, la répartition de la richesse créée par le travail se fait au détriment des salaires et des pensions de retraites et au bénéfice du capital. Le schéma ci-dessous, sur les Indicateurs économiques et sociaux de la CGT 2022, est très explicite. Les richesses produites rémunèrent donc beaucoup plus le capital, et le patrimoine des plus riches gonfle aux dépens des salaires et des pensions.

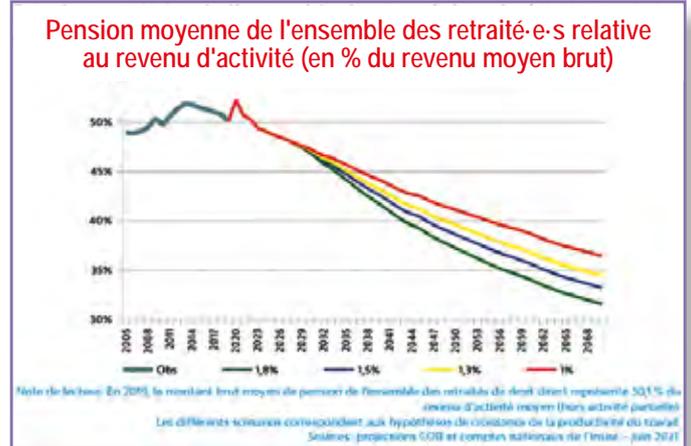
21. Dans cette situation déjà très difficile, depuis 2021, l'inflation s'amplifie, dopée entre autres par le conflit en Ukraine, les conditions climatiques exceptionnelles et la spéculation. En 2022, à la fin du mois d'octobre, l'inflation atteint plus de 6 %, du jamais enregistré depuis le début des années 1980. Tout augmente : l'énergie, l'alimentation, l'habillement, le logement, sauf les salaires, les pensions et les minima sociaux.

22. Dans ce contexte économique et social désastreux, les mouvements sociaux se multiplient. Les retraité·e·s sont bien présent·e·s dans les manifestations et rassemblements. Ces luttes doivent prendre de l'ampleur pour gagner une plus grande justice sociale.

23. Notre vigilance doit être majeure. En dépit d'une idéologie xénophobe et libérale, de nombreuses et nombreux député-e-s d'extrême droite ont été élu-e-s aux législatives grâce à une campagne reprenant des arguments portant sur la défense des intérêts des « petits ». Comme beaucoup, des retraité-e-s trouvent dans ce populisme un exutoire à leur colère et l'illusion de la résolution de tous leurs problèmes.

24. Suite au gel de leurs pensions et l'augmentation des prélèvements sociaux (CSG, CRDS et CASA) et si l'on ajoute la perte cumulée de janvier 2008 à décembre 2021, cela représente une baisse équivalente à 1 mois de pension.

25. Les dépenses incompressibles plombent leur niveau de vie. L'enquête de l'Union confédérale des retraité-e-s, a confirmé le « renoncement » de beaucoup d'entre elles et eux : « Certain-e-s retardent le moment d'aller chez le dentiste, ne changent pas leurs lunettes, ne se nourrissent même plus correctement. »



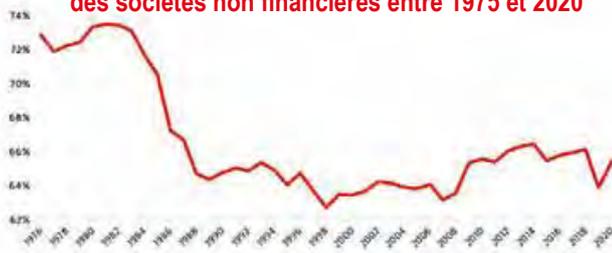
Indicateurs économiques et sociaux de la CGT 2022, p.37

29. Nous devons lutter contre cette régression. Nous devons lutter pour inverser cette tendance qui nous enfonce peu à peu dans la pauvreté. Nous devons lutter pour obtenir une revalorisation de nos pensions à la hauteur des pertes enregistrées depuis des années et qu'elles soient indexées sur l'augmentation des salaires. Nous devons donc revendiquer le retour du système de péréquation des retraites supprimé en 2003.

30. Nous sommes issu-e-s d'un champ professionnel très féminisé. Cette situation se retrouve chez les retraité-e-s. Les salaires des femmes sont encore inférieurs à ceux des hommes et nous comptons un grand nombre de retraité-e-s avec de faibles revenus.

Chute de la part des salaires dans la valeur ajoutée

Part de la rémunération des salarié-e-s dans la valeur ajoutée brute des sociétés non financières entre 1975 et 2020



Source: Insee
Note de lecture: La part de la rémunération des salarié-e-s dans la valeur ajoutée des sociétés non-financières était de 65,4 % en 2019.

Indicateurs économiques et sociaux de la CGT 2022, p.19

26. Cette description illustre parfaitement la situation de beaucoup des retraité-e-s de nos secteurs de la Santé et de l'Action Sociale où prédominent des métiers féminins aux salaires particulièrement bas, donc à pensions de retraite faibles comme pour les ASH, les AS, AMP, les adjoints administratifs...

27. Les augmentations des pensions décidées en 2022 (1,1 % en janvier, 4 % en juillet, 5 % en novembre pour les régimes complémentaires de l'AGIRC-ARRCO) sont nettement insuffisantes au regard des pertes accumulées depuis plus d'une décennie de reculs et de l'inflation de ces derniers mois.

28. Nous ne voulons pas des mesurettees telles que le chèque énergie, le chèque alimentation, le chèque carburant. Les retraité-e-s ne veulent pas la charité, mais une revalorisation conséquente de leurs pensions pour vivre dignement leur retraite.



Ensemble exigeons :

- ➡ Le droit à une retraite pour toutes et tous les salarié.es dès 60 ans et 55 ans pour les catégories actives, des augmentations de salaire et pensions.
- ➡ Un minimum de pension équivalent au SMIC revendiqué par la CGT pour toute carrière complète. Nous considérons que cela représente une juste rétribution pour une vie de travail, que c'est une mesure de justice et aussi un gage de bien vieillir,
- ➡ L'indexation des retraites sur l'évolution moyenne des salaires. Le rétablissement de la péréquation pour les retraité.e-s de la Fonction Publique,
- ➡ Le droit à une retraite pour tous et toutes les salarié.e-s dès 60 ans, des augmentations de salaires et une égalité femmes/hommes pour les salaires et les pensions.
- ➡ L'indexation des retraites sur l'évolution des salaires. L'échelle mobile des salaires et le rétablissement de la péréquation dans la Fonction publique.
- ➡ L'intégration des primes dans le salaire indiciaire et la prise en compte de toutes les primes pour le calcul de la pension de la FP et l'extinction du Régime Additionnel de la Fonction Publique qui est un fond de pension obligatoire.
- ➡ Une pension de réversion égale à 75% pour tous régimes, sans condition d'âge ou de plafond de revenus ou conditions matrimoniales et ouverte aux couples mariés ou pacsés ;
- ➡ Un droit aux logements des retraité.es dans la continuité de leur vie au travail et adapté à leur situation (handicap – perte d'autonomie).

2) Dans cette conjoncture particulièrement délétère, nous devons lutter contre les idées libérales et réactionnaires

31. Ces idées sont diffusées largement dans les médias nationaux, et gagnent des pans entiers de la société dont des retraité.e-s. Le capitalisme libéral et l'extrême droite peuvent continuer de progresser face à la colère des laissé.e-s-pour-compte, de celles et ceux pour qui les débuts de mois ont déjà le goût amer des fins de mois, de celles et ceux qui vivent dans la précarité, voire la pauvreté.

32. Le programme de l'extrême droite met en avant des mesures qui, pour certaines, peuvent ressembler à des mesures de gauche, mais dont le but essentiel est de s'acheter une bonne image, pseudo sociale, afin d'attirer l'électorat populaire. L'inspiration de ce programme relève de la logique patronale comme baisser, voire supprimer les cotisations sociales pour augmenter les salaires nets et affaiblir la Sécurité Sociale.

33. De la même manière, le gouvernement, suivi par l'extrême droite, prône une baisse des impôts ce qui conduirait à une réduction des investissements publics indispensables (éducation, santé, infrastructures, etc.). Le gain supposé de pouvoir d'achat lié à la baisse de l'impôt pour une partie des ménages, des retraité.e-s, serait donc annulé par la dégradation de la qualité des services rendus à tous les citoyens. La population se verrait obligée de payer de sa poche des services jusqu'ici financés par la solidarité nationale, celles et ceux qui ne pourront pas payer n'auront pas accès à ces services.

3) Nous devons aussi porter les idées internationalistes et pacifistes de la CGT auprès des retraité.e-s

34. La coopération, l'entraide, marquées par la guerre (Ukraine – Russie) et dans d'autres parties du monde (Palestine, Soudan, Syrie etc.) la solidarité et l'amitié entre les peuples sont plus que jamais nécessaires dans le climat international très instable, avec des gouvernements qui n'ont de cesse de porter des idées exécrables et obscurantistes de domination et de colonialisme. Dans cette période trouble de conflits, de guerres dans de nombreux points du monde, et notamment en Ukraine, nous nous devons de rappeler notre indéfectible volonté de paix et notre opposition aux armes nucléaires.

Engageons nous à :

- ➡ Promouvoir la solidarité, la fierté, la révolte contre toute injustice, contre toute oppression,
- ➡ Lutter pour le désarmement nucléaire et pour la paix, halte à toutes les guerres et contre toutes les exploitations et dominations ;
- ➡ renforcer l'éducation populaire, c'est-à-dire la formation contre les idées racistes, xénophobes, patriarcales, de haine des autres parce que né.e-s ailleurs ou dans la misère, poussé.e-s à quitter leur pays à cause des conflits et des guerres,

4) Les moyens pour une bonne prise en charge de la perte d'autonomie

35. Vieillir n'est pas une situation toujours facile. L'allongement de la durée de vie est un formidable progrès, mais cet allongement ne se fait pas toujours en bonne santé et les situations de handicap et de perte d'autonomie liés au très grand âge sont fréquentes.

36. Les gouvernements successifs n'ont jamais donné les moyens nécessaires pour répondre à des besoins grandissants. La loi Grand-Âge qui devait être promulguée au cours du dernier quinquennat n'a jamais vu le jour. Les mesures préexistantes comme l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) sont notoirement insuffisantes pour aider les retraité-e-s en perte d'autonomie. Leur « reste à charge » demeure conséquent et dépasse bien souvent leur niveau de vie donc leurs possibilités avec, de plus, beaucoup d'inégalités entre les territoires. Il est impensable qu'après une vie de labeur on ne puisse subvenir à ses besoins et que l'on se retrouve à la charge de ses enfants.

37. Les maintiens à domicile essentiellement à la charge des familles sont inacceptables, de même qu'il est inacceptable que se multiplient les établissements à but lucratif, tenus par des groupes comme ORPEA, qui prospèrent sur la vulnérabilité tant physique que psychique des personnes âgées et sur le désarroi des familles. Ces groupes engrangent des bénéfices extraordinaires pour leurs actionnaires, au détriment des conditions de travail des salarié-e-s et de la qualité de prise en charge des résident-e-s de leurs établissements.

III Ensemble exigeons que :

- III → la perte d'autonomie relève totalement des principes fondateurs de la Sécurité Sociale : « faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort. ». Elle doit être, au sein de la branche maladie, financée par les cotisations sociales. Décider de ce financement est un enjeu de solidarité nationale,
- III → la perte d'autonomie dépend d'un grand service public de la santé et de l'action sociale.

B) Améliorer notre environnement pour vivre plus longtemps et en bonne santé

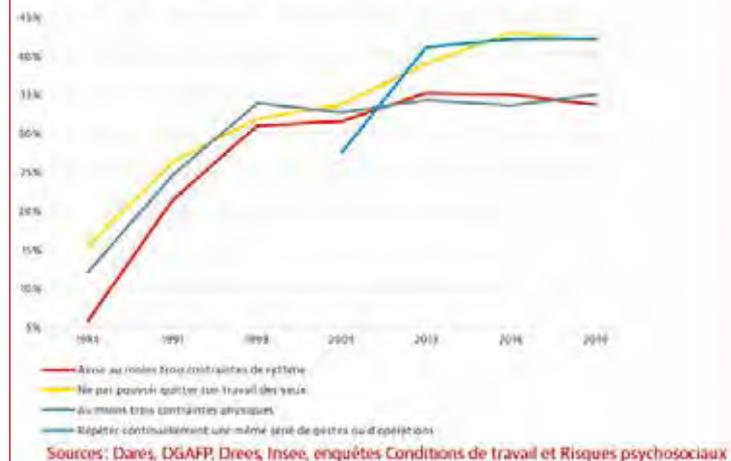
1) Les répercussions des conditions de travail sur la santé des retraité-es.

38. Il est généralement admis que les conditions de travail se sont dégradées depuis une quarantaine d'années pour une bonne partie des salarié-e-s : « En 1984, 21 % des ouvrier-ère-s non qualifié-e-s subissaient

L'HÔPITAL, CHAMPION DE LA DÉGRADATION DU TRAVAIL

Le secteur hospitalier semble être le plus touché par la dureté des conditions de travail. En effet, 42,4 % (contre 35,2 % pour l'ensemble des salarié-e-s) déclaraient subir au moins 3 contraintes de rythme et 52,2 % au moins 3 contraintes physiques intenses (contre 34,9 % pour l'ensemble des salarié-e-s).

Conditions de travail (% de salarié-e-s concerné-e-s)



« Les Indicateurs économiques et sociaux de la CGT », 2022, p.16

3 contraintes physiques. En 2019, ils et elles étaient 69 % dans ce cas. Pour les employé-e-s de commerce et services, ce chiffre est passé de 10 % à 48 % sur la même période. Alors que le progrès technique devrait nous libérer de certaines contraintes au travail, les statistiques nous donnent à voir une réalité bien différente ».

39. Dans le même temps, les départs anticipés ont été supprimés pour toute une partie des hospitalier-ère-s et le gouvernement, avec une partie de la classe politique libérale, veut nous imposer un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite.

40. Un autre des risques encourus par les salarié-e-s de notre champ est celui des cancers professionnels certainement sous-évalué. L'utilisation de produits toxiques, cancérogènes, d'amiante, sans être niée est fortement minimisée et le suivi post professionnel n'est prévu que pour l'amiante, si l'exposition est totalement avérée.

41. A ce niveau, la situation des futur-e-s retraité-e-s risque fort de s'aggraver encore, quand on mesure la suppression des CHSCT remplacés par les CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) et dont l'action risque d'être de moins en moins opérante à l'intérieur du la nouvelle instance Conseil Économique d'Établissement dans le public et Conseil Économique et Social dans le privé (CSE).

42. Dans ces nouvelles instances les compétences diminuent, et de fait, les moyens d'approfondir les situations à risque sont amoindris, la connaissance même de ces dangers peut être ignorée avec tous les dégâts physiques et humains que cela peut provoquer dans l'avenir pour la santé des salarié-e-s et des retraité-e-s.

43. Mourir du travail ne peut pas être un projet de société. On peut se poser la question quand on constate que le nombre de salarié-e-s de notre champ professionnel reconnu-e-s en invalidité est en constante augmentation.

44. D'après « l'Etude de l'invalidité de la CNRACL de 2019 », la proportion du flux des pensionné-e-s invalides bénéficiant d'une rente d'invalidité a progressé sur la période 2009-2019 de +4,5 points. Les départs en pension d'invalidité en 2019 se sont effectués en moyenne à 56,4 ans, alors que l'âge moyen de départ des nouvelles et nouveaux retraité-e-s est à 61,6 ans. Pour ce qui est du secteur privé, nous n'avons pas de statistiques pour notre champ professionnel, mais il est connu que beaucoup de salarié-e-s partent en invalidité avant la retraite, ce qui impacte lourdement nos régimes de prévoyance. Peu de solution d'aménagement des postes de travail sont proposés à ces salarié-e-s.

👉 **Ensemble exigeons :**

- ➡ **La reconnaissance de la pénibilité par métier, du privé comme du public, avec la possibilité d'un départ anticipé avec une bonification d'un trimestre par année d'exercice pour avoir une pension complète,**
- ➡ **Le rétablissement de la catégorie active pour les métiers qui l'ont injustement perdue,**
- ➡ **Le droit à un vrai suivi par une médecine du travail indépendante pendant toute la vie professionnelle et le droit à un suivi post professionnel des retraité.e.s et la reconnaissance des maladies professionnelles survenues pendant la retraite, le droit à un suivi médical post professionnel pour tou-te-s les salarié-e-s et la reconnaissance de maladies professionnelles survenues pendant la retraite.**

2) **Préserver l'environnement climatique et biologique**

45. Le concept de santé environnementale doit devenir un sujet important. Il concerne les relations entre la santé et des variables environnementales telles

que la pollution, le climat, les nuisances extérieures, la qualité de l'alimentation, l'environnement intérieur (bruit, qualité de l'air...), l'exposition à des produits dangereux...

46. Les retraité-e-s, comme l'ensemble de la population, sont impacté-e-s par ces variables, avec l'âge comme facteur aggravant. Un exemple qui illustre parfaitement cette vulnérabilité particulière est celui de la canicule. L'organisme d'une personne âgée est beaucoup plus sensible aux températures extrêmes, que ce soit le chaud ou le froid. Les capacités de réactions de son organisme sont beaucoup plus lentes et imparfaites. Déjà en 2003, des milliers de personnes âgées étaient décédées au début de l'été, victimes d'un excès climatique.

47. Nous savons que le changement climatique est intrinsèquement lié aux modes de production capitaliste, à la captation d'une part toujours plus grande de nos richesses par le capital et ce sont les populations qui paient l'addition.

48. Ce constat fait, il y a nécessité urgente à agir concrètement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des activités humaines, et de ne pas se limiter à des déclarations d'affichage. Dans le cas de l'environnement biologique, malgré les moyens technologiques et financiers dont notre pays disposait, le gouvernement a été incapable de prévoir et de gérer la crise sanitaire du covid.

👉 **Ensemble exigeons ::**

- ➡ **La fin des politiques ultralibérales qui sont mortifères pour notre société. Pour répondre aux nouveaux enjeux climatiques, sociaux et économiques, nous avons besoin de promouvoir des politiques publiques et ambitieuses garantes de l'Intérêt général au service de nouveaux besoins et de notre population ;**
- ➡ **Un autre type de croissance fondé sur des modalités de production et une exploitation des richesses entre toutes et tous,**
- ➡ **Les transitions nécessaires, de manière à ce qu'elles ne portent pas préjudice aux salarié-e-s et à leurs familles. Ce changement de cap est seul à même d'avancer vers un développement respectueux de l'humain et de la planète,**
- ➡ **La mise en œuvre de nouvelles politiques de développement fondées sur le bien-être, la revalorisation**

du travail et la préservation de l'environnement, en associant les enjeux sociaux et environnementaux.

➡ L'élaboration de notre projet écologique .

49. Nous devons lutter contre l'individualisme qui croît tous les jours, fruit de décennies de politiques libérales, voire réactionnaires. Nous devons affirmer la nécessité d'un syndicalisme de classe, on peut le lire dans le dernier document d'orientation de notre Fédération : « *Dans notre champ professionnel, tant marqué par les corporatismes, se syndiquer à la CGT montre aussi la volonté d'unité du salariat quelle que soit sa position dans le processus de travail* » et cela reste vrai aussi une fois à la retraite.

50. La syndicalisation est plus que jamais la meilleure réponse face aux attaques qui se multiplient. Elle nous permet de nous organiser, de partager un objectif commun et de lutter ensemble à la défense de nos intérêts.

III - PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYNDICALISME DES RETRAITÉ·E·S

51. Les retraité·e·s, et particulièrement les retraité·e·s militant·e·s, sont loin d'être des inactifs et inactives comme on les désigne souvent. Cela, nous pouvons le constater lorsque nous manifestons : elles et ils sont largement présent·e·s dans nos cortèges, que ce soit pour défendre des revendications spécifiques de retraité·e·s et en solidarité avec les salarié·e·s.

52. Le syndicalisme retraité a donc toute sa place dans notre organisation puisque le militantisme ne s'arrête pas avec l'arrivée en retraite. Les retraité·e·s doivent participer à la lutte pour un changement de société comme à la défense de leurs revendications spécifiques : revalorisation des pensions, aménagement des logements, accès aux transports et aux lieux publics, accompagnement de la perte d'autonomie...

53. Elles et ils ont aussi des revendications communes à celles des salarié·e·s en activité : un bon niveau de salaire et des qualifications reconnues auront des conséquences positives sur le niveau des pensions ; avoir des conditions de travail dégradées aura des conséquences négatives sur la qualité de vie à la retraite et surtout de vie en bonne santé ; la défense et le maintien des Services publics de qualité et de proximité avec du personnel qualifié pour répondre aux besoins de toute la population ; le droit aux loisirs et aux vacances, à l'éducation populaire...

54. Le renforcement de la CGT passe aussi par le renforcement du nombre de syndiqué·e·s retraité·e·s et bien évidemment par des mesures pour arrêter

l'hémorragie des départs au moment du passage à la retraite.

55. Peu de syndicats d'actifs et d'actives et de sections de retraité·e·s prennent ensemble, à bras le corps, cette question. Pourtant, les retraité·e·s sont impliqué·e·s dans la vie politique et associative. Elles et ils participent à la vie économique, sociale et familiale ainsi qu'à la vie culturelle et sportive. Elles et ils sont actrices et auteurs de leur environnement (logement, transport...). Elles et ils sont citoyen·ne·s tout simplement.

56. Cette implication dans la société et sa reconnaissance donne tout son sens à la nécessité d'un syndicalisme retraité. Cela doit devenir une évidence pour toutes et tous. Le développement de notre activité syndicale en direction des retraité·e·s doit être primordial.

A) L'importance de réaliser un état des lieux de la syndicalisation

57. Les syndiqué·e·s retraité·e·s représentent en moyenne 15 % des syndiqué·e·s à la CGT, mais pour notre Fédération, nous constatons fin 2021 que seulement 6,26 % de nos syndiqué·e·s sont des retraité·e·s (77 962 syndiqué·e·s dont 4 884 retraité·e·s.).

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale Année 2021

	Nombre de syndiqué·e·s	Nombre de retraité·e·s
Santé publique	48 742	3 422
Santé privée	8 659	176
Divers	10 838	1 051
Action Sociale Publique	1 113	32
Action sociale Privée	8 575	203
Total	77 962	4 884

58. Bien entendu, ces chiffres sont obtenus à partir des déclarations des syndicats au moment des versements des cotisations à CoGéTise, on le sait ce n'est pas forcément la réalité, puisque certains syndicats n'identifient pas les retraité·e·s lorsqu'ils effectuent ce versement. Il semble que le travail engagé auprès des syndicats lors du mandat écoulé commence à porter ses fruits en termes de connaissance des syndiqué·e·s retraité·e·s, mais il reste encore un écart important entre le nombre de syndiqué·e·s identifiés dans le CoGiTiel et le nombre de cotisations retraité·e·s (cotisations + timbres « retraité·e·s » reversés à CoGéTise). Comme nous l'avons fait lors du mandat passé, nous devons continuer à faire régulièrement un point sur le versement des cotisations des retraité·e·s.

B) Être syndiqué·e et militant·e à la retraite

59. Le terme continuité syndicale est souvent utilisé pour parler de la syndicalisation des retraité·e·s, mais la continuité syndicale concerne également les actifs et actives qui changent d'employeur. Et comme il n'est jamais trop tard pour se syndiquer, la syndicalisation « retraitée » est aussi possible pour une première syndicalisation. Donc pour nous, retraité·e·s, nous préférons parler de syndicalisation en direction des retraité·e·s.

60. 7 syndiqué·e·s sur 10 quittent la CGT lorsqu'elles et ils passent à la retraite, dans notre Fédération, c'est 9 syndiqué·e·s sur 10. Posons-nous la question des raisons de ces départs. Bien souvent la raison principale est l'ignorance de ce qu'est le syndicalisme spécifique en direction des retraité·e·s. Or, cette activité syndicale n'est pas qu'une force d'appoint pour les actifs et actives. La question est rarement abordée dans les syndicats parce que, parfois, rester syndiqué·e lorsque l'on est à la retraite est ressenti comme un simple hobby.

61. Beaucoup préfèrent s'impliquer dans des associations que dans le syndicalisme. En quoi le monde associatif répondrait mieux aux aspirations des retraité·e·s ?

62. Cela pose la question de la place des retraité·e·s dans notre organisation.

63. Les retraité·e·s sont parfois appelé·e·s « mamie » et « papi », leurs structures spécifiques considérées comme des « garages à vieux ». Ces appellations peuvent faire sourire, mais les retraité·e·s les trouvent irrespectueuses au regard de leurs savoirs et savoir-faire accumulés au cours de leur vie militante. En effet, pourquoi ces savoirs et savoir-faire sont-ils

reconnus dans les associations, mais pas dans la CGT ?

64. Les retraité·e·s resteront syndiqué·e·s à la CGT ou le deviendront, si on leur garantit que leur parole sera écoutée et respectée dans l'organisation.

C) La place des femmes retraité·e·s dans la CGT et notre fédération

65. Les femmes sont historiquement moins présentes parmi les syndiqué·e·s et encore davantage chez nos militant·e·s. Cette situation semble s'accroître à la retraite car les femmes sont seulement 28 % des syndiqué·e·s retraité·e·s dans la CGT alors que les femmes représentent 37 % de tou·te·s les syndiqué·e·s de la CGT.

66. Il convient de se poser la question de la place des femmes dans les luttes et de leur visibilité dans notre organisation et dans la population en général.

D) Une organisation pour répondre aux besoins de nos retraité·e·s

67. Quelle est la prise en compte de leurs besoins, quelle organisation leur proposer, comment impliquer les syndiqué·e·s actifs et actives pour la prise en compte de notre activité syndicale ?

68. Former nos syndicats et les retraité·e·s à notre syndicalisme spécifique retraité est essentiel pour nous renforcer.

69. Afin d'aider les syndiqué·e·s à prendre toute leur place dans l'activité syndicale spécifique, l'Union Confédérale des Retraité·e·s (UCR) propose pour les organisations deux modules de formation syndicale qui s'adressent :

70. Pour l'un, aux actifs et actives en passe d'arriver à la retraite et aux nouvelles et nouveaux retraité·e·s. Il s'agit de : « Découvrir le syndicalisme retraité ». Les objectifs de la formation doivent permettre aux syndiqué·e·s d'identifier les liens entre travail et retraite, les convergences revendicatives entre salarié·e·s en activité et retraité·e·s, les revendications spécifiques des retraité·e·s et leur place dans notre organisation.

71. Le second s'intitule : « Participer à l'activité syndicale des retraité·e·s » et s'adresse aux retraité·e·s avec ou sans responsabilité dans les organisations. Il a pour objectif de permettre aux syndiqué·e·s d'identifier les éléments pour construire et développer une activité syndicale de proximité en direction et avec les retraité·e·s, d'expliquer et de s'emparer des outils pour renforcer la CGT.

E) Une communication indispensable

72. Il est important que les retraité·e·s disposent d'un abonnement à « Vie Nouvelle » le magazine de l'Union



Confédérale des Retraité-e-s CGT. « Vie Nouvelle » doit être considéré comme un vecteur essentiel du point de vue de la bataille des idées.

73. Les secrétaires de syndicats doivent jouer le jeu auprès de leurs retraité-e-s et futur-e-s retraité-e-s en les informant du syndicalisme retraité en leur adressant la Lettre de l'UFR. Pour réussir cette continuité syndicale, cela suppose également de créer les conditions de la réussite en s'adressant au camarade en amont de son départ en lui proposant des formations.

F) L'organisation des retraité-e-s dans la CGT

74. Les statuts de la CGT et de l'UCR reconnaissent la possibilité aux retraité-e-s d'être organisé-e-s en sections, une section doit être rattachée à un syndicat. Mais, en dehors des gros établissements hospitaliers, notre champ fédéral est constitué de multiples petites entités, avec peu de salarié-e-s. C'est un problème pour organiser les salarié-e-s, et ça se complique pour les retraité-e-s. Mais quelle vie démocratique pour ces syndiqué-e-s ?

75. Les syndiqué-e-s retraité-e-s ne devront pas hésiter à porter régulièrement ces questions dans les débats de notre organisation, y compris dans notre fédération.

76. Aujourd'hui, les retraité-e-s sont organisé-e-s en section et sont rattaché-e-s à un syndicat d'établissement. Les retraité-e-s, bien souvent, quittent le territoire de leur ancienne activité professionnelle. La continuité syndicale pour ces camarades n'est pas évidente, l'éloignement géographique de leur syndicat d'origine ne devrait pas être un frein à leur activité syndicale.

G) Améliorer nos liens avec les territoires, les USD et les USR

77. Lors de ce mandat, nous avons constaté une difficulté à établir des liens entre l'UFR et nos syndiqué-e-s retraité-e-s dans les territoires. Les USD sont généralement peu impliquées dans le syndicalisme retraité. Pourtant, lorsque nous intervenons dans les CNF, les congrès, dans des commissions exécutives décentralisées auxquelles sont invitées les organisations des territoires, nous recevons à chaque fois un accueil intéressé. Cela nous conforte dans l'idée que des progrès sont possibles et qu'il suffit de trouver des outils et des opportunités pour convaincre de prendre en compte le syndicalisme retraité dans les USD. Il faut également convaincre de tisser davantage de liens entre l'UFR, les USD et les USR afin que les informations et le travail fait au niveau fédéral se diffusent dans les territoires et l'interprofessionnel.

78. 79. Promouvoir l'accès aux loisirs, à la culture, aux sports et aux vacances pour toutes et tous les

retraité.es. La CGT a créé en 1981, LSR (Loisirs et Solidarité des Retraité.es) sous forme d'associations fédérées sur le plan national pour proposer ces activités. Faisons connaître à toutes et tous les retraité.es ces activités quels que soient leurs revenus pour leur offrir ce lien social.

Ensemble, engageons nous à :

- ➔ Poursuivre nos actions d'information sur la nécessité et l'intérêt d'identifier les syndiqué-e-s retraité-e-s dans Cogitiel et le reversement de la cotisation retraité-e-s à CoGéTise, pour affiner la connaissance de nos syndiqué-e-s retraité-e-s en lien avec les USD,
- ➔ Faire connaître le syndicalisme retraité aux USD et aux syndicats, par les formations spécifiques retraité-e-s et futur-e-s retraité-e-s dans les départements et régions,
- ➔ Promouvoir la place des femmes dans l'organisation syndicale.
- ➔ Réfléchir avec les retraité-e-s à la façon dont elles et ils souhaitent s'organiser pour leur permettre de participer à la vie de la CGT et de porter les revendications qui leur sont spécifiques,
- ➔ Dynamiser notre démarche de proximité dans les territoires, à l'échelle d'un département ou d'une UL en lien avec l'USD, l'UD et l'USR,
- ➔ Exiger la reconnaissance de la place des retraité-e-s dans l'organisation, de leur savoir et savoir-faire. Promouvoir leur présence et une activité en direction des retraité-e-s dans les directions d'USD. Intégrer les camarades de l'UFR dans les collectifs fédéraux, dans l'espace revendicatif et vie syndicale en application des décisions du XIII^{ème} Congrès Fédéral Santé et Action Sociale ;
- ➔ Proposer la participation de membres de l'UFR dans les CE USD pour faire avancer la syndicalisation des retraité-e-s, la diffusion de vie nouvelle et mettre en place une vie syndicale pour les retraité-e-s.
- ➔ Travailler des projets de syndicalisation dans les territoires,
- ➔ Poursuivre les CE UFR décentralisées,
- ➔ Travailler avec les USD à l'intégration des syndiqué-e-s isolé-e-s dans des collectifs de retraité-e-s,
- ➔ Promouvoir l'activité de LSR et de ses associations.



STATUTS DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ·E·S

ADOPTÉS PAR LE 12^{ÈME} CONGRÈS

BUT ET CONSTITUTION

ARTICLE 1

L'Union Fédérale des Retraité·e·s de la Santé et de l'Action Sociale publique et privée (UFR CGT) « régie en conformité des dispositions de la loi du 21/03/1884 »

Rappel du préambule des statuts fédéraux :

La Fédération est régie selon les principes de la CGT. Le préambule des statuts confédéraux constitue donc le préambule des présents statuts ainsi que le préambule de 1936 et la charte d'indépendance.

Elle groupe les travailleur·euse·s salarié·e·s retraité·e·s qui y adhèrent dans le but d'assurer la défense de leurs intérêts moraux, matériels, individuels et collectifs. Son siège est fixé dans les locaux de la Fédération : 263 rue de Paris Case 538 93515 Montreuil CEDEX

ARTICLE 2

Les salarié·e·s des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics et privés en retraite sont dotés d'une organisation spécifique inhérente à leur situation particulière et répondant à l'exigence d'une liaison étroite avec les salarié·e·s actif·ve·s telle que définie par l'Union Confédérale des Retraité·e·s (UCR)

L'UFR – CGT est l'organisation spécifique des retraité·e·s dans la Fédération. L'article 7 des statuts de la Fédération détermine son rôle et sa place dans la Fédération.

ARTICLE 3

L'UFR est le moyen pour la Fédération de définir et travailler la mise en œuvre de son action auprès des travailleur·euse·s salarié·e·s retraité·e·s.

L'UFR prend toutes les initiatives d'action et d'information nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

L'UFR impulse et coordonne l'activité de toutes les sections de retraité·e·s et des syndicats, aide les USD à rassembler et unir les retraité·e·s pour la satisfaction des revendications.

L'UFR assure en accord avec les instances de la Fédération la représentation des retraité·e·s dans les caisses de retraite, les organismes nationaux et dans les délégations auprès des Pouvoirs Publics et organismes patronaux.

ARTICLE 4

L'UFR prend en compte les revendications des retraité·e·s dans les différents domaines de leur vie quotidienne, œuvre directement ou avec le concours des établissements, des organismes ou associations et CSE pour la réalisation « des revendications » pour les retraité·e·s.

STRUCTURES

ARTICLE 5

L'UFR de la Santé et de l'Action Sociale regroupe les sections de retraité·es et les syndicats entrant dans le champ de syndicalisation de la Fédération.

Les USD Santé et Action Sociale coordonnent, en liaison avec toute la profession, l'activité syndicale spécifique, des syndicats et sections professionnelles de Retraité·e·s.

ARTICLE 6

Sections locales professionnelles

Les retraité·e·s peuvent s'organiser en section de syndicat d'établissement ou de syndicat interprofessionnel, conformément aux statuts de la CGT.

CONGRÈS DE L'UFR

ARTICLE 7

L'instance souveraine de l'UFR est le Congrès, réuni sur convocation de la Commission Exécutive – CE – en principe tous les trois ans.

En cas de nécessité, la CE à la majorité des deux tiers peut convoquer un Congrès extraordinaire en accord avec la commission exécutive fédérale.

Il se prononce sur le rapport d'activité et définit l'orientation de l'UFR Il a le pouvoir de modifier les statuts.

Il élit la Commission Exécutive et ratifie l'élection du ou de la secrétaire générale.

ARTICLE 8

Le Congrès de l'UFR est constitué par les représentants·e·s mandaté·e·s des sections syndicales de retraité·es et syndicats.

La CE de l'UFR détermine les modalités de représentation des sections syndicales des retraité·e·s et des syndicats selon les principes fixés par les statuts fédéraux. (Article 8 des statuts de la Fédération).

Les membres de la CE participent de droit au Congrès.

Les votes se font dans le Congrès à la majorité.

Chaque section syndicale ou syndicat représenté au Congrès a un nombre de voix calculé sur la base des cotisations perçues les 3 années précédant le Congrès en conformité avec les statuts de la Fédération.

DIRECTION DE L'U.F.R

ARTICLE 9

Commission Exécutive

La CE de l'UFR dirige l'organisation entre deux Congrès.

La CE est composée des représentant·e·s élu·e·s par le Congrès sur proposition des sections, des syndicats et de la CE Fédérale, le nombre étant validé par la CE Fédérale. Lors de la première réunion de la CE dans le congrès, elle élit sa ou son secrétaire général·e, élection ratifiée par le congrès.

La CE se réunit au moins 3 fois par an et autant que nécessaire sur convocation du Bureau.

Elle décide en accord avec la CE de la Fédération de la convocation du Congrès.

Elle fixe les modalités de représentation des Sections Syndicales et syndicats au Congrès.

La CE crée des collectifs ou groupes de travail en fonction des objectifs fixés par le congrès.

ARTICLE 10

Bureau de l'UFR

Le Bureau de l'UFR élu par la CE est composé :

- Du ou de la secrétaire général·e
- De membres responsables des différentes activités.

Conformément aux statuts fédéraux (article 14), leur nombre ne peut excéder 25 % de la CE.

Le bureau convoque la CE et met en œuvre les décisions de la CE

Il prend toutes les initiatives pour atteindre les objectifs fixés.

Il organise son travail et répartit les tâches de chacun de ses membres dans les secteurs d'activité et les commissions de travail.

Il est habilité pour proposer – exceptionnellement – à la CE la cooptation de militant·e·s pour pallier les difficultés pouvant résulter de la défaillance de certain·e·s de ses membres.

Le Bureau se réunit autant que de besoin.

ARTICLE 11

Ressources de l'UFR

Les ressources de l'UFR nécessaires au bon fonctionnement sont assurées par la Fédération.

Les cotisations des retraité·e·s sont fixées à 1 % des pensions nettes, perçues et réparties via Cogétise aux structures CGT.

COMMUNICATION

ARTICLE 12

L'UFR assure le suivi de la diffusion des revues :

→ Confédérales de l'UCR :

→ Vie Nouvelle

→ ...

Fédérales :

→ Perspectives Santé

→ Bulletin Fédéral

→ La lettre de l'UFR

→ ...

DÉPÔTS DES PRÉSENTS STATUTS

ARTICLE 13

Les présents statuts sont déposés en quatre exemplaires à la mairie de Montreuil Sous-Bois (93100), conformément aux dispositions légales.

MODIFICATIONS AUX STATUTS

ARTICLE 14

Les modifications à apporter aux présents statuts devront être soumises aux Congrès de l'UFR avec l'inscription préalable à l'ordre du jour des dits Congrès, trois mois avant la date fixée pour l'ouverture du Congrès.

DISSOLUTION DE L'UFR

ARTICLE 15

La dissolution de l'UFR peut être prononcée par un Congrès extraordinaire convoqué à cet effet par la CE et à la majorité des trois quarts des sections et syndicats affiliés et également en application de l'article 29 des statuts fédéraux.

Elle en informe la CEF.



MANDATS

➔ **31 camarades ont été mandaté-es au Congrès dont 18 hommes et 13 femmes.**

La composition n'est pas vraiment représentative de notre champ fédéral, mais assez proche de ce qui se passe dans la syndicalisation des retraité-e-s.

➔ **L'âge moyen des congressistes est de 70 ans. Le plus jeune a 53 ans et le plus âgé 87 ans.**

➔ 10 régions sont représentées, 4 sont absentes de ce congrès (la Corse n'avait pas de mandat, et pas de délégué-es pour la Bourgogne Franche Comté, l'Alsace, la Picardie).

➔ Une majorité de camarades sont des soignant·es, peu viennent du secteur privé.

➔ Concernant la lecture CGT des congressistes :
25 sont abonné-es à *Vie Nouvelle*,
7 lisent *Le Peuple*, 8 la *NVO*
et 21 reçoivent *Ensemble*.



VOTES

➔ Le nombre de voix calculé selon le nombre de FNI et cotisations reversées par les organisations de la CGT à CoGétise sur les 3 dernières années s'élevait à 5 390.

➔ **Le nombre de voix portées par le congrès était de 4 733 voix. Le quorum étant largement atteint, notre congrès a donc pu délibérer en toute sérénité.**

Les 4 documents d'activité, d'orientation, les statuts et la Commission exécutive ont été votés à l'unanimité (aucune abstention ni vote contre !). Il en a été de même pour tous les votes à main levée. Les délégué-es ont donc donné un mandat très fort à la nouvelle direction de l'UFR élue !

➔ **Philippe CRÉPEL a été élu secrétaire général de l'UFR par la nouvelle CE à l'unanimité.**

COMMISSION EXÉCUTIVE ÉLUE

Prénom	Nom	Région	Dpt	Base
Michel	ARMENGAUD	OCCITANIE	81	CH ALBI
Evelyne	BAJARD	AURA	69	CH EDOUARD HERRIOT HCL LYON
Patrice	BOERO	PACA	13	HOPITAL SAINT JOSEPH MARSEILLE
Gérard	BONNEAU	AURA	03	CH MONTLUCON RETRAITÉ-ES
Sylvie	BRUNOL	OCCITANIE	34	CHU MONTPELLIER RETRAITÉ-ES
Michele	CARBONNIER	HAUTS DE FRANCE	59	CH SECLIN GHSC
Bernadette	CAZENAVE	OCCITANIE	31	ASEI JEAN LAGARDE RAMONVILLE-ST-AGNE
Philippe	CRÉPEL	HAUTS DE FRANCE	59	CHU LILLE
Viviane	DEBARGES	AURA	26	ÉTABLISSEMENT MEDICAL LA TEPPE
Josiane	DELBOS	BRETAGNE	22	CH PAIMPOL
CLAIRE	DELORE	CENTRE VAL DE LOIRE	37	CHU TOURS
Jean-Luc	DOUGUET	BRETAGNE	29	CHU BREST
Bernard	FRIGOUT	NORMANDIE	14	ACSEA ACSEM CAEN
Françoise	GENG	GRAND EST	68	CH ROUFFACH
Dominique	GUISTI	IDF	94	HOPITAUX DE ST MAURICE
Martine	JOYEUX	NOUVELLE-AQUITAINE	33	CH SUD GIRONDE
Bruno	LECHAFTOIS	NORMANDIE	14	EPSM CAEN
Roger	LE GUENIC	BRETAGNE	29	CHU BREST
Madeleine	LEMAIRE	IDF	78	CH MANTES-LA-JOLIE
Denis	LE ROHELLEC	BRETAGNE	56	CH LORIENT
Pascale	LETOMBE	BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	25	CGT MULTIPRO RETRAITÉ-ES BESANÇON
William	MAURY	PACA	04	CH DIGNE-LES-BAINS
Hélène	MICHAULT	NOUVELLE AQUITAINE	33	CH SUD HAUT LEVEQUE PESSAC CHU BORDEAUX
Jean-Louis	PERRIN	PACA	84	CH AVIGNON
Christine	POURRE	BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	89	COMITÉ DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE L'YONNE
Michaëlle	RIGODON	AURA	63	EHPAD ORPEA ROYAT
Marie-Claude	ROUAUX	BRETAGNE	35	CHU RENNES HOPITAL PONTCHAILLOU
Edwige	SALLÉ	CENTRE VAL DE LOIRE	18	CHU RETRAITÉ-ES TOULOUSE
Marceline	SEVERAC	BRETAGNE	29	CH DOUARNENEZ
Danielle	VIGNAL	NOUVELLE AQUITAINE	19	CH USSEL



Avec Côté santé, suivez vos remboursements santé en un clin d'œil

Pas toujours facile de voir clair dans vos dépenses de santé !

Entre la Sécurité sociale, la mutuelle et votre reste à charge, le suivi de vos remboursements peut parfois être compliqué. Retrouvez en une seule et même application toutes ces informations.

Vous pouvez même ajouter les membres de votre famille pour suivre votre budget santé global.

N'attendez pas !

Téléchargez gratuitement Côté santé sur :



AG2R LA MONDIALE

00006945-230605-01 A4 portrait cmjn couleur
AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - Siège social : 14/16, boulevard Malesherbes 75008 PARIS - SIREN 333 232 270.

TABLE RONDE

« QUELLES ALTERNATIVES AU DOMICILE POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE ? »

L'UFR avait choisi de tenir son congrès dans l'irréductible et seul département qui refuse d'avoir des EHPAD lucratifs !!!

Alors que les EHPAD privés lucratifs sont dans la tourmente avec des scandales de maltraitance des résident.e-s et des salarié.e-s, le département des Landes fait figure d'exception, voire d'exemple puisqu'aucun établissement lucratif n'a obtenu une autorisation d'installation !!!

Le mardi 23 mai après-midi Nicole BERNABÉ, membre de la CE sortante et mandatée CGT au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord a animé cette table ronde pendant notre congrès

Deux intervenants ont répondu à notre sollicitation :

- Paul CARRÈRE, Vice-Président du Conseil départemental chargé de l'autonomie et directeur d'hôpital
- Gérard DUMORA, camarade CGT qui siège au CDCA à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

La table ronde était organisée en 2 temps :

1. Offre d'accueil des différentes structures assurée par un financement public avec une volonté politique affirmée en ce sens : Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), habitat à la vie partagée, habitat inclusif, colocation, etc.

2. Présentation de l'expérimentation du « Village Landais »

Nicole a cité les responsables de l'équipe de recherche qui travaillent sur cette structure depuis le projet :

- Hélène AMIEVA, Professeur à l'université de Bordeaux spécialité de psychogérontologie et épidémiologie et directrice de l'INSERM. Elle aurait souhaité être parmi nous, mais elle était déjà engagée sur d'autres sollicitations.
- Jean-François DARTIGUES, Professeur émérite à l'Université de Bordeaux, neurologue praticien



Le Village Landais ALZHEIMER Henri Emmanuelli à Dax (Landes).

au CH de Bordeaux qui préside le **Comité scientifique** chargé de suivre l'expérimentation et de surveiller la recherche qui est menée au Village.

➤ Le Professeur Bernard BIOULAC, Professeur émérite à l'Université de Bordeaux et ancien directeur des neurosciences de Bordeaux

En novembre 2013, le journal Le Monde publie un reportage sur un site d'accueil novateur pour malades d'Alzheimer aux Pays-Bas. Henri Emmanuelli, alors Député et Président du Conseil départemental des Landes, a immédiatement souhaité lancer un projet de village équivalent dans les Landes.

Cette expérimentation unique en France se base sur une approche innovante, sociale plutôt que médicale, dont les composantes principales sont :

- une architecture bienveillante
- la suppression des symboles médicaux (pas de blouse blanche...)
- la personnalisation de l'accompagnement
- le respect des goûts et des rythmes de vie
- le maintien de liens étroits avec les proches
- l'intégration au tissu urbain et à la vie de la cité

Le Village Landais Alzheimer accueille à Dax 120 résident.e.s atteint.e.s de maladies neuro-dégénératives, dont 10 de moins de 60 ans, accompagné.e.s par 120 personnels et 120 bénévoles.

Le Comité de pilotage est co-animé par le Conseil départemental des Landes et l'Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Le coût de la construction de 28,8 M€ a été assuré en grande partie par le département des Landes (20 M€) et des subventions (10,3 M€ : État, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Communauté d'agglomération du Grand Dax et autres).

Le financement de l'établissement est tripartite comme tous les EHPAD : résidents (2,4 M€), dotation « dépendance » du Conseil départemental

des Landes (1,1 M€), dotation « santé » de l'Agence régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine (3,1 M€)

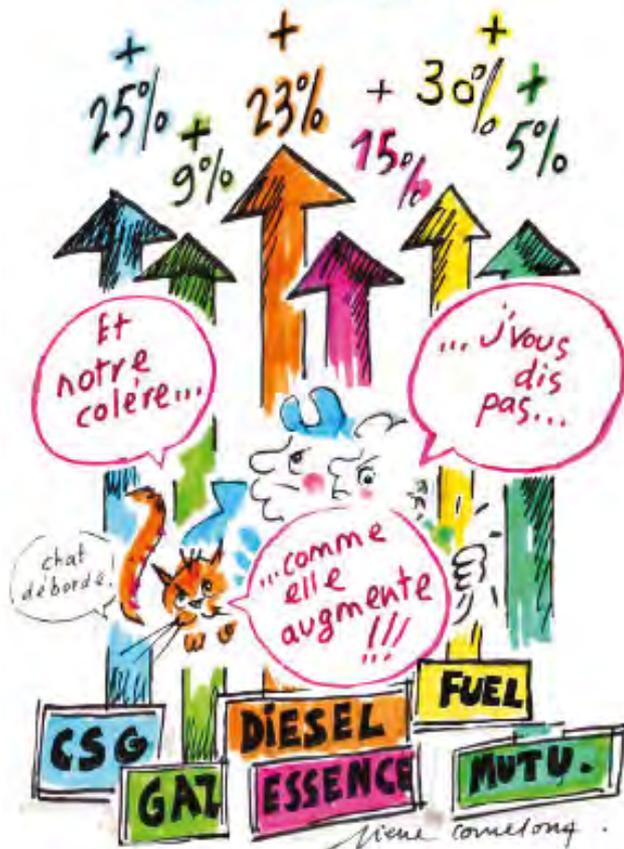
Face à l'enthousiasme de Paul CARRÈRE et en présence de camarades de la Santé et de l'action sociale des Landes pour nous présenter cet exemple unique en France, les congressistes ont posé de nombreuses questions :

Ce projet a-t-il un impact positif sur la qualité de vie des personnes, leur participation sociale leur santé ? Améliore-t-il la qualité de vie au travail des professionnels ? Repose-t-il sur un modèle viable et reproductible ? Quels enseignements tirer de ce dispositif pour améliorer l'accompagnement des personnes souffrant de maladies neuro végétatives ne pouvant plus vivre à leur domicile ?

Même si le Conseil départemental des Landes assure un financement conséquent, il semble ne pas être encore suffisant pour améliorer les conditions de travail des salarié.es et la pénurie de personnel est aussi un problème même si c'est moins criant que dans d'autres établissements. Une nouvelle directrice a été recrutée.

Les réponses apportées sur l'accueil de qualité de résident.e.s le Village Landais Alzheimer semble être un modèle alternatif à l'EHPAD qui pourrait être généralisé pour améliorer l'accueil et la recherche sur les maladies neurodégénératives. ■

LES RETRAITÉS NE SONT PAS SEULEMENT
EN COLÈRE...



ILS VEULENT
UNE REVALORISATION
DE LEURS PENSIONS

DÉBAT SUR L'INDEXATION DES RETRAITES

INTERVENTION DE VICTORIEN PÂTÉ, PÔLE ÉCONOMIQUE CONFÉDÉRAL

Les retraites de base sont aujourd'hui indexées sur l'inflation, c'est acté dans la loi depuis 2003 même si cela est pratiqué depuis bien plus longtemps. Avant cela, les retraites étaient indexées selon le salaire moyen. Cela constitue un véritable recul pour les retraité.e.s. En effet, depuis 2003, l'IPC¹ (indicateur utilisé pour mesurer l'inflation) a augmenté de 35,2% tandis que le salaire moyen par tête a augmenté de 56%.

De plus, l'indexation se fait sur l'inflation moyenne de l'année écoulée, ce qui signifie que les pensions courent toujours après l'inflation sans jamais la rattraper.

Pour ce qui est des retraites complémentaires, ce sont les conseils d'administration qui décident de la revalorisation suite aux négociations menées en leur sein. Concrètement, elles ne sont souvent même pas revalorisées au niveau de l'inflation.

La question de l'indexation touche également les salaires portés au compte, c'est-à-dire comment on valorise les salaires pris en compte dans le calcul de la pension. Cette question concerne essentiellement les retraité.e.s du privé, et ce d'autant plus maintenant que les pensions sont calculées sur les 25 meilleures années.

1) Indice des Prix à la Consommation

Pour mesurer cet effet, prenons un exemple. En considérant un indice des prix à la consommation (IPC) à 2% par an en moyenne et une augmentation des salaires nominaux de 3,5% par an, un salaire moyen d'il y a 25 ans compte pour 84% du salaire moyen en vigueur au moment du calcul de la pension. Il s'agit donc de tout sauf d'un détail technique, c'est un outil pervers pour baisser les pensions sans faire de bruit.

Le résultat, une baisse relative programmée des pensions

Cette indexation des retraites et des salaires portés au compte sur l'inflation plutôt que sur le salaire moyen a des conséquences très concrètes sur le niveau de vie des retraité.e.s.

Avec une indexation des retraites sur l'inflation, le pouvoir d'achat des retraité.e.s est stable. Cependant, leur niveau de vie décroche par rapport au reste de la population. De fait, ce mode d'indexation a pour but d'exclure les retraité.e.s du progrès et de la croissance économique. Concrètement, l'équilibre financier du système des retraites tel qu'il est actuellement, avec le refus constant d'augmenter les cotisations retraites, repose uniquement sur l'appauvrissement relatif des retraité.e.s par rapports aux actifs. Ce décrochage ne se voit pas encore clairement dans les statistiques globales puisque les nouveaux retraité.e.s, et surtout les nouvelles retraitées, ont eu des carrières plus complètes que leurs aînées qui décèdent aujourd'hui. Le renouvellement des individus qui composent le groupe des « retraité.e.s » invisibilise donc ce recul social dans les statistiques.

Ainsi, le graphique ci-contre montre le décrochage net du niveau de vie des retraité.e.s par rapport à l'ensemble de la population.

C'est le résultat logique de la volonté des derniers gouvernements de ne pas augmenter l'effort financier en faveur des retraites, voire de le comprimer. En effet, les gouvernements refusent d'augmenter les taux de cotisations et ainsi les recettes du système de retraites.

A recettes constantes ou en baisse, pour un nombre de retraité.e.s en hausse, cela fait nécessairement une part plus petite pour chacun.e des retraité.e.s.

Le niveau de vie moyen des retraité.e.s baisse donc par rapport à celui de l'ensemble de la population, mais ce n'est pas tout, le niveau de vie des retraité.e.s au niveau individuel baisse au fur et à mesure des années de retraite. La DREES² a montré qu'un salarié non-cadre né en 1938 avait vu sa pension brute s'éroder de 10% par rapport au salaire moyen

par tête au cours de ses 20 premières années de retraite.

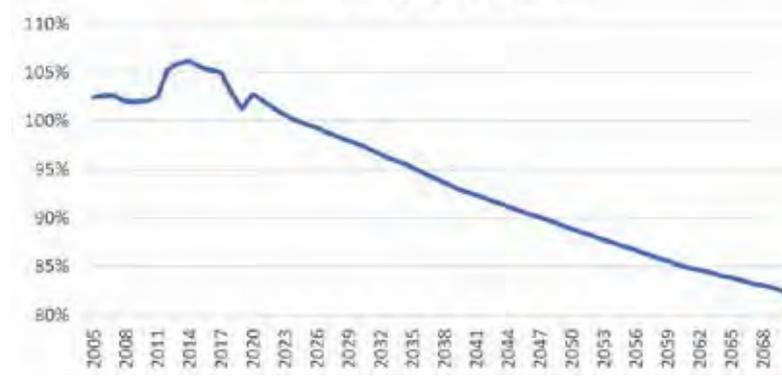
L'échelle mobile des salaires pour appuyer les revendications des retraité.e.s

Parler d'indexation sur les salaires plutôt que sur l'inflation apparaît un peu en décalage avec la période récente qui a vu l'inflation dépasser assez largement l'augmentation des salaires nominaux. On assiste donc à une baisse des salaires réels depuis 2 ans maintenant.

Cette revendication s'articule avec la demande d'échelle mobile des salaires qui concerne les salariés. Cela correspond à une indexation des salaires sur l'inflation à minima afin de garantir le pouvoir d'achat des salariés.

A partir de ce point, cela signifie qu'avec la revendication d'une indexation des retraites sur le salaire moyen l'inflation est forcément compensée puisque les salaires ne pourraient pas évoluer moins fortement que l'inflation.

NIVEAU DE VIE DES RETRAITE.E.S PAR RAPPORT À CELUI DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION



Source : COR, observé jusqu'en 2018, projections ensuite.
Hypothèse : +1,3% de salaire par an, taux de chômage de 7%.

La lutte contre la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron doit permettre de faire émerger la réforme du système que nous prônons pour garantir le niveau de vie des retraité.e.s actuels et futurs. Le statu quo n'est pas satisfaisant et la dégradation du niveau de vie des retraité.e.s doit être enrayerée rapidement. Actuellement, nous affichons un des taux de pauvreté les plus faibles d'Europe chez les retraité.e.s, cela doit être une fierté, or cela sera rapidement remis en cause sans changement majeur. ■

2) Service statistique du ministère de la Santé



UN DÉBAT SUR LA PAIX PASSIONNANT ET ESSENTIEL

La CE de l'UFR sortante avait décidé d'un débat sur la paix le mercredi 25 mai pendant le congrès de l'UFR à Mimizan sans savoir que le 23 mai 2023, jour de l'accueil des congressistes, le débat parlementaire sur la Loi de Programmation Militaire (LPM) 2024-2030 arrivait à l'Assemblée nationale ! Le gouvernement a fait voter un budget de 413,3 milliards d'euros pour les armées sur sept ans. Cette trajectoire devra encore être validée chaque année dans les budgets de l'État. C'est une hausse de 40 % par rapport à la précédente LPM (2019-2025) !!!

Sylvie BRUNOL qui animait le débat a rappelé que ce budget a été motivé par le gouvernement pour soutenir la guerre en Ukraine et qu' Emmanuel Macron avait déclaré devant les armées « *Il ne faut pas être en retard d'une guerre et il faut permettre au pays d'être prêt pour le conflit qui peut venir en ayant une guerre d'avance* » !!! Il veut nous faire croire comme le disait Georges Orwell dans sa dystopie « 1984 » : « *La guerre c'est la paix...* ». La guerre n'est jamais la solution, mais toujours le pire pour les peuples ! La sécurité humaine des peuples (physique, sanitaire, alimentaire, sociale, écologique...) ne peut se développer sans la PAIX.



Les congressistes avaient dans leur dossier la [fiche N° 2 des repères revendicatifs de la CGT « Droit à la paix, à la sécurité »](#) qui précise en introduction : « *Le droit à la paix, à la sécurité, la liberté de circulation de tout être humain et des populations doit constituer une obligation fondamentale des États et des institutions internationales* ».

Les congressistes ont débattu après les introductions très intéressantes de 4 intervenants qui sont venus avec plaisir à ce débat.

Régis SAPHORES Président de l'ARAC 33 a souhaité nous rappeler les causes des guerres.

L'Association Républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre a été créée en France en 1917, un de ses créateurs, Henri Barbusse, écrivait dans « Le Feu » (prix Goncourt

en 1916) « *les puissances impérialistes veulent conquérir de nouveaux territoires, exploiter de nouvelles populations, s'emparer de nouveaux produits, brasser plus d'affaires* ».

Le capitalisme a toujours utilisé la guerre pour sortir des crises économiques qu'il engendre. Depuis longtemps, les grandes puissances mondiales voulaient une guerre, pour s'approprier des richesses, pour en finir une fois pour toutes avec les idées révolutionnaires qui gagnaient de plus en plus en Europe au début du XX^{ème} siècle. Cela a conduit à la première guerre mondiale. Le fascisme a été le moyen trouvé par le capital pour écraser les mouvements révolutionnaires des années 30 : « *Plutôt Hitler que le Front Populaire* » fut le slogan en France des droites et du patronat qui préféraient sacrifier les droits, les libertés et la démocratie pour préserver leurs profits. Pour rappel, en 1939, 17 pays sur les 27 formant l'Union Européenne d'aujourd'hui étaient fascistes.

Comment ne pas y voir des similitudes avec la situation actuelle ?

Si la Russie a clairement agressé l'Ukraine début 2022, elle l'a fait suite à un long processus de provocations américaines. Washington savait que l'Ukraine était une « ligne rouge » pour les Russes et qu'ils réagiraient. Les Etats-Unis et les pays de l'OTAN sont donc tout autant responsables de ce conflit que Moscou.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale les délégués de 50 pays se sont réunis à San Francisco le 26 juin 1945 pour rédiger la « *Charte des Nations Unies* » qui commence par ces termes : « *Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances...avons décidé d'unir nos efforts* ».

Mais les Etats-Unis ont décidé de créer l'Organisation de l'Atlantique Nord (OTAN) en 1949 pour assurer aux USA et aux grandes firmes américaines, par

tous les moyens possibles et particulièrement les moyens militaires, la maîtrise politique et économique des nations de la planète, en particulier en Europe. Roland Weyl, résistant et militant politique français disait à propos de l'OTAN : « *Il faut dissoudre l'OTAN parce que si la Charte de l'ONU admet des organisations régionales, elle le fait à la condition que ces organisations visent à organiser les rapports pacifiques et de coopération entre les peuples de la région et pas pour être un gendarme dans le monde.... L'OTAN correspond à ce que serait une bande armée dans un pays, c'est donc totalement illégal.* ».

L'Union Européenne agit dans l'intérêt des Etats-Unis et de l'OTAN au détriment de la souveraineté de chaque pays. En France, Macron, lors de l'inauguration du salon de l'armement « *Eurosatory 2023* » a déclaré que la France devait entrer dans une « économie de guerre » et que « cela allait durer » ! Il a annoncé 413 milliards d'euros pour l'armée et nous explique que c'est à nous tous de faire des sacrifices pour sa réforme des retraites : il a largement de quoi augmenter les salaires, les retraites et financer les Services publics...

"Le pain, la paix, la dignité" : c'est un mot d'ordre historique du mouvement ouvrier. D'autres choix sont possibles pour l'humanité que le système capitaliste, la course folle à l'armement nucléaire qui conduisent à la destruction de la planète. Et cela nécessite notre engagement, l'engagement du plus grand nombre.

Patrice BOUVERET, de l'Observatoire des armements a abordé le sujet : « Le désarmement nucléaire à l'heure de la guerre d'Ukraine ».

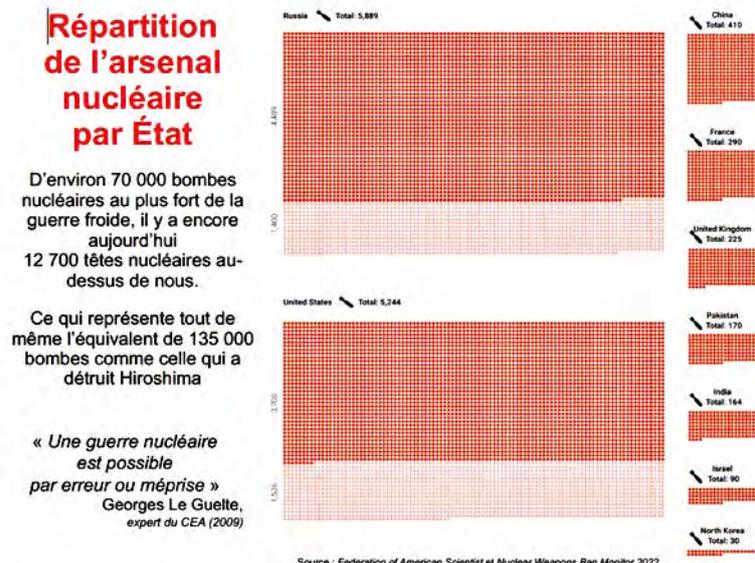
L'Observatoire des armements intervient sur deux axes : renforcer le contrôle des transferts d'armes de la France et contribuer à l'élimination des armes nucléaires et obtenir justice et vérité pour les victimes des armes nucléaires. L'observatoire est un centre de documentation et de recherche sur la paix avec l'archivage et valorisation de la mémoire militante.

L'usage de la menace nucléaire par Vladimir Poutine met à jour la véritable nature de la dissuasion nucléaire, c'est l'arme d'exercice de la puissance. Les « 5 premières puissances nucléaires » ont déclaré le 3 janvier 2022, qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée » ! Mais comment faire confiance, de plus nous ne sommes pas à l'abri d'un accident...

Pour rappel, les USA ont largué deux bombes nucléaires à Hiroshima le 6 août 1945 et Nagasaki

le 9 août 1945 et ensuite 2074 tests nucléaires ont été réalisés dans l'atmosphère ou dans des sites souterrains. Au plus fort de la guerre froide, Il y avait environ 70 000 bombes nucléaires sur notre planète, il y a encore aujourd'hui 12 700 têtes nucléaires au-dessus de nous (équivalent de 135 000 bombes comme celle qui a détruit Hiroshima).

Entre le 13 février 1960 et le 26 janvier 1996, la France (4^{ème} force nucléaire actuelle) a fait exploser



210 bombes nucléaires : 17 au Sahara (4 tirs aériens et 13 souterrains), 193 en Polynésie (46 tirs aériens et 147 souterrains), soit 173 fois Hiroshima !

Les données sont secrètes, mais Sébastien LECORNU, ministre des armées, a annoncé le 5 avril 2023 : « *la dissuasion est une part importante, c'est 13 % de l'enveloppe globale* » : donc sur les 413 milliards d'euros de la Loi de Programmation Militaire (LPM) 53,69 Mds sont pour l'arme nucléaire.

L'Objectif du gouvernement pour la LPM 2024-2030 est de « *transformer nos armées pour que la France conserve une supériorité opérationnelle* ». Le projet prévoit 413 milliards d'euros de dépenses sur sept ans soit une moyenne annuelle de 59 Mds €. Sur la période précédente 2019-2023 la moyenne annuelle était de 39,6 Mds € en augmentation déjà de 23 % par rapport à la période 2014-2018 (moyenne annuelle de 7,67 Mds €) !

Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un traité international conclu en 1970 et signé par un grand nombre de pays. Mais la conférence sur le désarmement à l'ONU est bloquée depuis plus de 20 ans.

Suite à la création en 2007 d'une coalition d'ONG regroupée au sein de ICAN (campagne internationale pour Abolir les Armes Nucléaires qui a reçu le prix Nobel de la Paix en 2017) **le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) a été adopté**, en 2017, à l'initiative de pays qui n'ont pas l'arme nucléaire. Mais tant que le TIAN n'est pas signé par les « États nucléaires », il restera sans effet.

Les arguments de la France contre le TIAN : « Nous sommes très opposés au TIAN, parce qu'il ne servirait qu'à désarmer les démocraties et parce qu'il est mal ficelé... Le TNP offre un cadre adapté au maintien de notre dissuasion dès lors qu'elle est strictement défensive et fondée sur un principe de stricte suffisance, à rebours des approches prohibitionnistes soutenues par les défenseurs du TIAN que nous trouvons non seulement déconnectées de la réalité stratégique mais aussi dangereuses. »

Patrice BOUVERET conclut : « **Éliminer les bombes nucléaires est possible ! La solution est entre nos mains** ». Il cite les actions d'ICAN : se réapproprier le débat citoyen, rendre visible l'arme nucléaire et ses dangers lors de débats, interpellation des élus (maire, parlementaires), des institutions financières qui financent la bombe et des médias.

Laurent GABORIT, représentant syndical CGT au CSE de THALES DMS Mérignac, a présenté l'engagement du syndicat CGT Thalès pour transformer une économie de guerre en économie de paix en se réappropriant les moyens de production.

Ce n'est pas simple avec les valeurs d'un-e militant-e de la CGT d'assumer son travail dans l'industrie d'armement pour une multinationale présente dans 68 pays et qui génère 7 milliards de chiffre d'affaires avec 400 à 500 millions de

dividendes (les principaux actionnaires sont l'État et Dassault aviation) et 90 000 salarié-e-s dont la moitié en France. L'activité de THALES est à 50 % pour l'armement militaire et pour le reste la défense, la sécurité, l'aéronautique, les transports, communication...

Laurent nous rappelle le préambule des statuts de la CGT : « *Agir pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, **pour la paix et le désarmement**, pour les droits de l'homme et le rapprochement des peuples* ».

Pour faire vivre cet engagement, les camarades de Thalès se sont engagés sur 3 objectifs :

➤ **Un objectif pédagogique vers les syndiqué-es et l'ensemble des salarié-es en affirmant qu'on peut s'approprier la stratégie de l'entreprise et que la réappropriation des moyens de production est possible.**

Pour exemple, la direction Thalès voulait fermer le site de Pont-Audemer en Normandie qui avait une activité pour des cartes SIM appelées à disparaître au profit de composants pouvant être directement programmés. La CGT Thalès, après des années de combat, a réussi à modifier la stratégie de l'entreprise pour reconvertir l'activité. Aujourd'hui, ce site est en réindustrialisation avec des activités en surcharge sur d'autres sites.

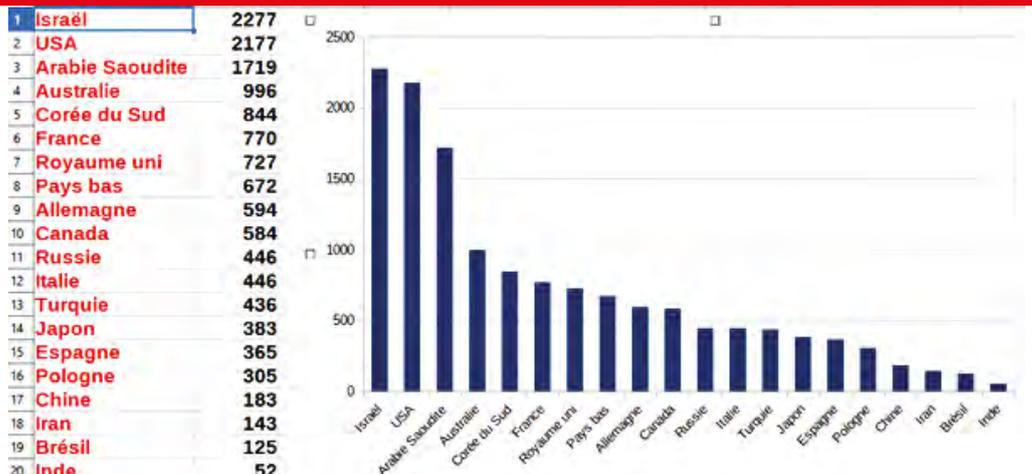
➤ **Un objectif à court terme pour produire moins d'armes et préparer la reconversion dans le domaine médical ou de la défense de l'environnement.**

THALES dispose dans toutes ses filiales de technologies très avancées qui pourraient avoir une autre finalité que militaire pour des besoins sociétaux.

En 2012, malgré la décision de la direction de recentrer son activité sur l'armement, la CGT a gagné une lutte de 6 mois contre la fermeture du site

de la dernière usine en France d'imagerie médicale à côté de Grenoble. Et la CGT a décidé de poursuivre afin de créer une nouvelle filière d'imagerie médicale en utilisant les autres technologies THALES. La direction avait décidé d'investir 300 à 400 millions sur cette activité, mais l'augmentation de commandes de matériel militaire (surtout les Rafales) a bloqué cette initiative ainsi qu'un changement du Directeur général.

DÉPENSES MILITAIRES EN DOLLARS PAR PAYS ET PAR HABITANT



Le syndicat a décidé de s'ouvrir sur l'extérieur et a fait le constat, avec des professionnel-le-s de santé, qu'il n'y a plus de filière industrielle d'imagerie en France alors qu'il y a une recherche importante avec beaucoup de *start-up* mais qui disparaissent très vite à cause du manque de moyens techniques et financiers (sur au moins 5 ans) pour passer du prototype à la production en série. Après un an de démarches, le syndicat CGT THALES a créé d'abord un collectif « *imagerie d'avenir* » avec des professionnel-le-s de santé, économistes, chercheur-e-s, puis une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), structure à but non lucratif rassemblant des entreprises, CHU, collectivités territoriales, organismes de formation. Pour le petit budget de 10 millions d'euros les entreprises (dont THALES 1 million €) et les collectivités locales participent, mais l'État ne suit pas ! Les bâtiments sont disponibles et en 2024 le recrutement et l'achat des machines devrait être possible. Un directeur opérationnel vient d'être recruté.

Le syndicat envisage aussi que THALES puisse fabriquer des pièces de pacemaker dans une autre usine spécialisée en microélectronique.

En dehors de la Santé, un autre défi important est la lutte contre les effets du réchauffement climatique. Des contacts ont été pris avec les pompiers, l'ONF, INRAÉ, les technologies militaires peuvent être utilisées pour prévenir et lutter contre les feux de forêts. La CGT a demandé à la direction de THALES de lancer un concours de l'innovation auprès des salarié-es sur ce sujet.

➤ **Un objectif à plus long terme est de se prononcer contre la vente d'armes à l'export et même pour une réduction de la production des armes pour la France**

(THALES est la première multinationale en France exportatrice d'armes). Ce sera possible qu'avec la reconversion des activités qui vient d'être présentée. Vu les profits générés par les ventes d'armes ce ne sera pas simple !!! Mais la CGT THALES recommencera encore et encore à prôner la diversification hors domaine militaire.

Aujourd'hui les conflits se multiplient partout dans le monde, les industries d'armement prospèrent, pour exemple THALES est l'entreprise du CAC 40 dont le cours en Bourse a le plus augmenté en 2022, entre 2010 et 2020 les dividendes versés ont augmenté de 300 % ! L'augmentation importante de la Loi de



Programmation Militaire promet des profits alors que le financement des retraites des hôpitaux, des Services Publics ne serait pas possible pour ne pas toucher aux intérêts du capital !!! Pour maximiser les profits, le système capitaliste est à la limite de la loi et il peut même la dépasser comme pour la vente des frégates de THOMSON en 1990 avec des rétro-commissions plus que frauduleuses. En 2020 cette entreprise a pris le nom de THALES, est-ce pour se refaire une nouvelle image face à ce scandale ? Début 2023 le parquet financier vient d'ouvrir une enquête sur des soupçons de corruption pour un marché de rénovation des avions Mirage-2000 en Inde...

Les salarié-es doivent se réapproprier les moyens de production pour une industrialisation répondant aux vrais besoins de la population afin de réduire l'industrie d'armement. Le capitalisme est bien la racine des maux de notre société : les guerres et les conflits, le dérèglement climatique, la pauvreté.

Gérard CALVINHAC, Collectif CGT UD 33 Paix et désarmement, a accepté de remplacer Éric VALADE, membre de la CE confédérale, retenu par l'activité confédérale et qui participe à l'activité confédérale Paix et désarmement

Gérard est un militant retraité d'ArianeGroup qui ne produit pas que des technologies pour les fusées Ariane, mais aussi pour les sous-marins nucléaires, les missiles balistiques...

Les questions de paix et désarmement et l'activité du collectif CGT Paix et désarmement ne doivent pas rester un domaine réservé aux retraité-es !

Nos expériences locales montrent une méconnaissance de la plupart des militant-es sur

cette problématique. La culture de la Paix est l'une des clefs des progrès indispensables pour toutes les populations. On ne peut pas se satisfaire d'une intervention de 3 minutes dans nos congrès ou d'une fiche des repères revendicatifs qui n'est pas prise en compte. Cette culture de la Paix ne s'improvise pas, elle doit être une des parties incontournables de la formation syndicale dès son début.

L'idéologie dominante, dès l'histoire de France à l'école primaire reste majoritairement l'histoire des guerres. Les plus grands « bouchers de l'histoire » comme Napoléon 1^{er}, sont présentés en héros à des enfants. La guerre en Ukraine confirme ces orientations bellicistes.

Qui veut la paix prépare quoi ? La réponse dépend des intérêts... Mais qui a intérêt à la guerre ? L'histoire récente en Ukraine, comme celle des guerres mondiales de 1914-1918

et de 1939-1945 et toutes les autres, apportent les mêmes réponses : les riches décident, les pauvres en meurent et dans celles et ceux qui sont victimes, il y a d'abord les salarié·es, et plus ils sont modestes, plus ils sont victimes.

Alors pourquoi est-ce si difficile de nous adresser à elles et à eux sur ce sujet ? Savons-nous nous y prendre avec les bons arguments, la bonne approche ? Nous ne pouvons pas proposer les mêmes arguments à un postier, une infirmière, à un salarié de l'industrie d'armement ou un militaire...

Une campagne Paix Désarmement, ça s'organise avec des militant·es formé·es (ce qui n'est plus le cas depuis longtemps sur ce sujet), des arguments « sur mesure » et une écoute fine et sans tabou.

Lors du débat passionnant et passionné, les congressistes ont décidé d'envoyer dès le lendemain une motion aux parlementaires « **Votez des budgets pour une économie sociale et de paix** » afin de contester la position du gouvernement qui a décidé d'ancrer la France dans une économie de guerre et pour leur demander de voter contre le Projet de Loi Militaire dispendieux et meurtrier. Notre pays doit signer le Traité d'Interdiction des Armements Nucléaires (TIAN) afin de respecter ses engagements (traités et conventions).

À l'heure où le gouvernement a imposé une réforme des retraites avec l'objectif de faire des économies sur le dos des salarié·es, des jeunes, des retraité·es, les congressistes demandent aux parlementaires de voter des budgets nécessaires aux besoins sociaux des populations. ■



12^{ème} CONGRÈS DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ·ES
Mimizan, 22 au 26 mai 2023



Adresse aux parlementaires

Votez des budgets pour une économie sociale et de paix

Les militant·es CGT de la Santé et de l'Action sociale réunies pour le congrès de l'Union Fédérale des retraité·es du 22 au 26 mai 2023 ont débattu sur la situation sociale nationale et internationale et plus particulièrement de la Paix et du désarmement.

Au même moment, ce lundi 22 mai, s'est ouvert le débat à l'Assemblée nationale pour voter le 6 juin la Loi de Programmation Militaire (LPM). En passant de 295 milliards à 413 milliards d'euros, le gouvernement propose 40 % d'augmentation des dépenses militaires dans le budget de l'État. C'est le doublement du budget militaire en 2 lois de programmation, dont au moins 60 milliards pour la bombe atomique. Dans ses discours, le Président Macron en appelle à une loi de programmation militaire qui nous engage sur la voie « d'efforts considérables pour des décennies car nous devons avoir une guerre d'avance » !!!

Nous contestons la position du gouvernement qui a décidé d'ancrer la France dans une économie de guerre. Ce budget ne découle pas d'une étude de besoins de nos armées sur la modernisation des équipements, mais d'une injonction de l'OTAN. Les USA par la voie de l'OTAN, poussent les pays membres à consacrer 2% de leur PIB pour s'armer, se surarmer. La place croissante prise par les exportations françaises de matériels militaires installe la France, non plus sur des valeurs humanistes, mais sur des ventes d'armes, qui détruisent les vies, les infrastructures et les écosystèmes des pays qui les subissent. Pour la CGT, il est temps partout dans le monde de faire taire les armes, d'ouvrir la porte à des négociations, à la diplomatie et surtout en premier lieu de bloquer cette course folle au surarmement, qu'il soit conventionnel, chimique ou nucléaire.

Avec toute la CGT, nous souhaitons un véritable débat citoyen sur la Loi de Programmation Militaire et nous vous demandons de voter contre ce LPM dispendieux et meurtrier.

Notre pays doit signer le Traité d'Interdiction des Armements Nucléaires (TIAN) afin de respecter ses engagements (traités et conventions). Cela éviterait à la France la honte d'être traînée devant les tribunaux internationaux.

413 Milliards d'Euros ! Une somme colossale... **A l'heure où le gouvernement veut faire passer une réforme des retraites avec l'objectif de faire des économies sur le dos des salarié·es, des jeunes, des retraité·es, nous demandons aux parlementaires de voter des budgets nécessaires aux besoins sociaux des populations :** santé, prise en charge de la perte de l'autonomie, éducation, Sécurité sociale intégrale, Services publics, recherche médicale, écologie et technologies, financement de la retraite à 60 ans...

Le droit à la liberté, à la sécurité, au bien-être et à la liberté de circulation de tout être humain et des populations doit constituer une obligation fondamentale des États et des institutions internationales.

Les congressistes

Mimizan, le 25 mai 2023

Copie : Monsieur le Président de la République



LES SPÉCIALISTES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



35 ANS D'EXPÉRIENCE

auprès des CSE.
Spécialiste des Organisations Syndicales,
présent auprès de plus
de 40 Fédérations,
UD, UL et Comités Régionaux.

- Expertises Comptables
- Formations
- Commissariat aux comptes

**40 EXPERTS
QUI VOUS SONT PROCHES**

CO·EX·CO

VOS CONTACTS

COEXCO PARIS

11 rue des Immeubles Industriels - CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
01 43 73 90 79

COEXCO AMIENS

53-55 avenue d'Italie - CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
03 22 53 27 47

vouzoulias@coexco.com - rouzoulias@coexco.com

alliance irp

Cabinet d'expertise comptable et de conseil
exclusivement au service des Instances Représentatives du Personnel



Expertise et Conseil

Sur la situation économique et financière, les orientations stratégiques, et la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi

Formation des élus

CSE et commission SSCT



Contactez-nous
05 62 24 36 45
info@alliance-irp.fr

